



FOND DE DOTATION MECENE ET LOIRE

Autres organismes fonctionnant par adhésion volontaire

8 Boulevard du Roi René

49100 ANGERS

Siret : 992 363 614 00015

ETATS FINANCIERS

Exercice 05/09/2025 au 31/12/2025

Sommaire

1? ETATS FINANCIERS

Bilan ACTIF

Bilan PASSIF

Compte de résultat

2? ANNEXE

Annexe des comptes

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Frais de developpement				
Donation temporaire d'usufruit				
Concession, brevets, licences				
Logiciels				
Immobilisations Incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages				
Immobilisation corporelles en coures, avance et acomptes				
Immobilisations Financières	-	-	-	-
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisation financières				
TOTAL II	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :	-	-	-	-
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs				
Autres créances				
Charges Constatées d'Avance				
Valeurs mobilières de placement	28 009	-	28 009	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	28 009		28 009	
TOTAL III	28 009	-	28 009	-
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	28 009	-	28 009	-

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	15 000	-
Fonds propres statutaires	15 000	
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 991	
Situation nette (sous total)	14 009	-
Fonds propres consommables	13 000	
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	27 009	-
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II	-	-
PROVISIONS		
Provision pour risques		
Provision pour charges		
TOTAL III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 000	
Dettes et legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits Constatés d'Avance		
TOTAL IV	1 000	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	28 009	-

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION Cotisations Ventes de biens et services Ventes de biens dont vente de dons en nature Ventes de prestation de service dont parrainages Produits de tiers financeurs Concours publics et subventions d'exploitations Versements de fondateurs ou consommations de la dotation consommables Ressources liées à la générosité du public Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances vie Contributions financières Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles Utilisation des fonds dédiés Autres produits	 - 1 500 1 500 - 	 - - - -
TOTAL I	1 500	-
CHARGES D'EXPLOITATION Achats de marchandises Variation de stock Autres achats et charges externes Aides financières Impôts et taxes et versements assimilés Salaires Cotisations sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations Dotations aux provisions Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées Report en Fonds dédiés Autres charges	 2 504 	
TOTAL II	2 504	-
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 1 004	-
PRODUITS FINANCIERS De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	 13 	
TOTAL III	13	-

CHARGES FINANCIERES		
Dotation aux amortissement, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	-	-
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	13	-
RESULTAT COURANT Avant impôts	- 991	-
PRODUITS EXCETIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL PRODUITS	1 513	-
TOTAL CHARGES	2 504	-
EXCEDENT OU DEFICIT	- 991	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestation en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestation en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Le fonds de dotation Mécène et Loire a été créée le 5 septembre 2025. Il a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit, pour affecter les revenus de cette capitalisation au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mise en œuvre directement par lui ou par d'autres organismes sans but lucratif, et notamment soutenir, par tous moyens matériels, humains, techniques ou financiers, les actions d'intérêt général porteuses d'image pour et/ou sur le territoire du Maine et Loire, à caractère innovant et /ou original, dans les domaines de la culture et de l'art ; notamment, par l'appel à projet annuel orienté vers des projets innovants à caractère culturel dans le département de Maine et Loire, en soutien de la fondation d'entreprise Mécène& Loire.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux services ouverts à compter du 01 janvier 2020.

Les comptes annuels de notre identité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 actualisé du règlement 2022-06 et du règlement 2023-03 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués. Les particularités de la réglementation comptable des associations et fonds de dotation portent notamment sur l'identification au compte de résultat des fonds dédiés.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dotations Non-Consomptibles

Comme le stipule l'article 16 des statuts du Fonds de dotation Mécène & Loire, la dotation versée par les fondateurs, indiquées à l'article 1 des statuts, constitue une dotation initiale d'un montant de 15 000 €.

Cette dotation est accrue :

- Des autres dotations qui lui sont apportées ;
- Des plus-values de cession réalisées dans le cadre de la gestion du patrimoine du fonds ;
- Des dons et legs consentis au fonds, exception faite des versements reçus dans le cadre d'un appel à la générosité publique sauf si le conseil d'administration en décide autrement.

Cette dotation n'est pas consomptible, le fonds de dotation ne peut utiliser que les revenus qu'elle procure afin de réaliser ou contribuer à son objet visé par l'article 2 des statuts.

La dotation est apportée au fonds à titre gratuit et irrévocable.

Dotations Consomptibles

Les dotations consomptibles sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs au programme d'intervention défini par le Fonds de dotation Mécène et Loire, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Leur utilisation se matérialise par une diminution du poste dotation consomptibles et le crédit du compte « quotes-parts de dotation consomptible virées au compte de résultat »

Les dotations consomptibles 2025 s'élèvent à 13 000 € et sont relatifs aux différents soutiens aux projets du Fonds de dotation Mécène et Loire. Aucune quotes-parts n'a été au compte de résultat en 2025.

3. NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances brutes à la clôture de l'exercice s'élève à 0 €

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant	0	0	
Charges Constatées d'Avances	0	0	
Total	0	0	

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 000 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 000	1 000	
Dettes fiscales et sociales	0	0	
Total	1 000	1 000	

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	1 000
Dettes provisionnées pour congés à payer	
Charges sociales et fiscales sur congés à payer	
Autres charges à payer	

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Selon le règlement ANC 2018-06, les ressources d'un fonds de dotation peuvent être constituées :

- De la quote-part de la dotation consommables virée au compte de résultat

Frais de fonctionnement

Ce poste enregistre, principalement, les frais de fonctionnement constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires au Fonds de dotation Mécène et Loire pour mettre en œuvre son objet social, soit pour l'exercice 2025 des charges externes à hauteur de 2 504.30 Euros.

Charges de personnel

A la clôture au 31/12/2025, il n'y a pas de personnel au sein de la fondation

FONDS DE DOTATION MECENE ET LOIRE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Premier exercice de 4 mois)

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ANGERS | NANTES | PARIS | RENNES | SAINT-BRIEUC

www.becouze-talents.com

S O M M A I R E

PAGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

1 à 4

COMPTES ANNUELS

- . Bilan Actif-Passif
- . Compte de résultat
- . Annexe

5 - 6
7 - 8
9 à 11

FONDS DE DOTATION MECENE & LOIRE

SIREN : 992 363 614

Adresse : 8, boulevard du Roi René

49100 ANGERS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'Administration du fonds de dotation MECENE & LOIRE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation MÉCÈNE & LOIRE relatifs au premier exercice de 4 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 5 septembre 2025 (date de création) à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGERS, le 22 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE

Rémi SOURICE
Associé

Ce rapport comprend 11 pages.

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Frais de developpement				
Donation temporaire d'usufruit				
Concession, brevets, licences				
Logiciels				
Immobilisations Incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages				
Immobilisation corporelles en coures, avance et acomptes				
Immobilisations Financières	-	-	-	-
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisation financières				
TOTAL II	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :	-	-	-	-
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs				
Autres créances				
Charges Constatées d'Avance				
Valeurs mobilières de placement	28 009	-	28 009	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	28 009		28 009	
TOTAL III	28 009	-	28 009	-
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	28 009	-	28 009	-

FONDS DE DOTATION MECENE & LOIRE

Exercice :

31/12/2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	15 000	-
Fonds propres statutaires	15 000	
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 991	
Situation nette (sous total)	14 009	-
Fonds propres consommables	13 000	
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	27 009	-
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II	-	-
PROVISIONS		
Provision pour risques		
Provision pour charges		
TOTAL III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 000	
Dettes et legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits Constatés d'Avance		
TOTAL IV	1 000	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	28 009	-

FONDS DE DOTATION MECENE & LOIRE

Exercice :

31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION Cotisations Ventes de biens et services Ventes de biens dont vente de dons en nature Ventes de prestation de service dont parrainages Produits de tiers financeurs Concours publics et subventions d'exploitations Versements de fondateurs ou consommations de la dotation consommables Ressources liées à la générosité du public Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances vie Contributions financières Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles Utilisation des fonds dédiés Autres produits	 - 1 500 1 500 - 	 - - - -
TOTAL I	1 500	-
CHARGES D'EXPLOITATION Achats de marchandises Variation de stock Autres achats et charges externes Aides financières Impôts et taxes et versements assimilés Salaires Cotisations sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations Dotations aux provisions Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées Report en Fonds dédiés Autres charges	 2 504 	
TOTAL II	2 504	-
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 1 004	-
PRODUITS FINANCIERS De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	 13 	
TOTAL III	13	-

FONDS DE DOTATION MECENE & LOIRE

Exercice :

31/12/2025

CHARGES FINANCIERES		
Dotation aux amortissement, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	-	-
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	13	-
RESULTAT COURANT Avant impôts	- 991	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL PRODUITS	1 513	-
TOTAL CHARGES	2 504	-
EXCEDENT OU DEFICIT	- 991	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestation en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestation en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Le fonds de dotation Mécène et Loire a été créée le 5 septembre 2025. Il a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit, pour affecter les revenus de cette capitalisation au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mise en œuvre directement par lui ou par d'autres organismes sans but lucratif, et notamment soutenir, par tous moyens matériels, humains, techniques ou financiers, les actions d'intérêt général porteuses d'image pour et/ou sur le territoire du Maine et Loire, à caractère innovant et /ou original, dans les domaines de la culture et de l'art ; notamment, par l'appel à projet annuel orienté vers des projets innovants à caractère culturel dans le département de Maine et Loire, en soutien de la fondation d'entreprise Mécène& Loire.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux services ouverts à compter du 01 janvier 2020.

Les comptes annuels de notre identité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 actualisé du règlement 2022-06 et du règlement 2023-03 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués. Les particularités de la réglementation comptable des associations et fonds de dotation portent notamment sur l'identification au compte de résultat des fonds dédiés.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dotations Non-Consomptibles

Comme le stipule l'article 16 des statuts du Fonds de dotation Mécène & Loire, la dotation versée par les fondateurs, indiquées à l'article 1 des statuts, constitue une dotation initiale d'un montant de 15 000 €.

Cette dotation est accrue :

- Des autres dotations qui lui sont apportées ;
- Des plus-values de cession réalisées dans le cadre de la gestion du patrimoine du fonds ;
- Des dons et legs consentis au fonds, exception faite des versements reçus dans le cadre d'un appel à la générosité publique sauf si le conseil d'administration en décide autrement.

Cette dotation n'est pas consomptible, le fonds de dotation ne peut utiliser que les revenus qu'elle procure afin de réaliser ou contribuer à son objet visé par l'article 2 des statuts.

La dotation est apportée au fonds à titre gratuit et irrévocable.

Dotations Consomptibles

Les dotations consomptibles sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs au programme d'intervention défini par le Fonds de dotation Mécène et Loire, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Leur utilisation se matérialise par une diminution du poste dotation consomptibles et le crédit du compte « quotes-parts de dotation consomptible virées au compte de résultat »

Les dotations consomptibles 2025 s'élèvent à 13 000 € et sont relatifs aux différents soutiens aux projets du Fonds de dotation Mécène et Loire. Aucune quotes-parts n'a été au compte de résultat en 2025.

3. NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances brutes à la clôture de l'exercice s'élève à 0 €

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant	0	0	
Charges Constatées d'Avances	0	0	
Total	0	0	

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 000 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 000	1 000	
Dettes fiscales et sociales	0	0	
Total	1 000	1 000	

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	1 000
Dettes provisionnées pour congés à payer	
Charges sociales et fiscales sur congés à payer	
Autres charges à payer	

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Selon le règlement ANC 2018-06, les ressources d'un fonds de dotation peuvent être constituées :

- De la quote-part de la dotation consommables virée au compte de résultat

Frais de fonctionnement

Ce poste enregistre, principalement, les frais de fonctionnement constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires au Fonds de dotation Mécène et Loire pour mettre en œuvre son objet social, soit pour l'exercice 2025 des charges externes à hauteur de 2 504.30 Euros.

Charges de personnel

A la clôture au 31/12/2025, il n'y a pas de personnel au sein de la fondation